



Fiche 2 – Les arbustes

A la fois variés et demandant peu d'entretien, les arbustes habillent facilement les espaces verts lorsqu'ils sont bien intégrés, en particulier lors de périodes hivernales ou en l'absence de parterres fleuris. Attention cependant à ce qu'ils ne gênent pas les usagers par leurs positionnements. Selon la typologie de l'espace, la collectivité doit adapter ses choix de palette végétale à la forme d'arbuste adéquate (forme libre ou structurée) et non le contraire.

Choix des essences :

Les arbustes (plantes ligneuses de taille inférieure à 8m de haut avec un tronc différencié) seront :

- **adaptés** à la typologie de l'espace en termes de **gestion différenciée** (voir fiche A) et au climat local ;
- **diversifiés** afin de prévenir les maladies (particulièrement sur les alignements) ;
- **résistants** à la sécheresse, aux maladies et aux parasites ;
- **non dangereux** (toxiques, piquants), notamment aux abords des lieux fréquentés par les enfants.



Attention aux arbustes choisis à proximité des écoles (Terranjou)

Aménagement de l'arbuste :

La plantation d'un arbuste doit être étudiée en fonction du plan de gestion différenciée, en particulier concernant la **taille** (fréquence et port libre/structuré). Globalement, l'aménagement ne doit pas demander plus d'un à deux passages par an (moins pour les espaces extensifs). Il faut en outre suivre les principes suivants :

- Ne planter aucun arbuste à moins d'un mètre d'une **limite de propriété** riveraine ;
- Limiter les **doubles haies** et celles accolées à un **muret** ;



Double haie compliquant la taille – Boqueteau où la tonte est simplifiée (Terranjou)

- Adapter la **densité de plantation** au développement des arbustes, surtout pour ceux à port libre ;
- Créer des **boqueteaux** et éviter les plantations éparses pour faciliter la tonte alentour ;
- Ne pas gêner la **visibilité** des usagers en bordure de carrefour : hauteur maximale de 70cm.



Des rosiers en buisson couvrant les pieds d'arbres (Trémentines)

Mise en place :

La mise en place des arbustes respectera les préconisations suivantes :

- **Période de plantation** : mi-novembre à mi-avril en évitant les périodes de gel.
- **Stockage** : Au-delà de 12 heures, tout arbuste doit être mis en jauge.
- **Fouilles** de 50 cm de profondeur dont le fond doit être griffé pour faciliter l'implantation.
- **Rosiers** : toujours **praliner** les racines avant plantation afin de faciliter leur enracinement.



Buissons de Millepertuis habillant une pente en bordure de chemin (Chemillé-en-Anjou)



Jeune haie sur un paillage en copeaux de bois, bordures plates (Trémentines)

- **Terre végétale** : texture équilibrée (sable, silice, argile) et **exempte d'adventices** vivaces (rhizome de chiendent, chardon, liseron...). Elle sera adaptée aux types de végétaux choisis et **enrichie** en matière organique si besoin.

- **Paillage** : (voir fiche 6) doit être prévu selon les fonctions du site et le mode de gestion différenciée. Il pourra être accompagné d'une toile biodégradable sur les surfaces les plus pentues. Le paillage peut être **amendé** de copeaux de bois de feuillus et de déchets de taille broyés. Penser aussi aux copeaux de bois défibré. Associer les arbustes à des **plantes couvre-sols** pour limiter les amendements (géraniums vivaces à grosses racines, lysimaque nummulaire, ciste rampant, rosiers couvre-sols...).

- **Arbustes acidophiles** : ils doivent être plantés dans des fosses de 50cm de profondeur de terre de découverte forestière (pH d'environ 5.5) ou de terre de bruyère, rechargée tous les 3 à 5 ans de 10 cm de terre (voir fiche 5).

